




**Fin des idées
reçues!**



**Mais avec
l'arrivée de la
concurrence,
les prix vont
baisser?**

**Ailleurs, après
privatisations, les
prix ont augmenté
de 40% en moyenne
(Financial Time)**

**Au début, les secteurs dans lesquels les
privatisations ont eu lieu, parfois, les prix ont
baissé. Mais au début seulement, car lorsque le
marché n'a été contrôlé que par 3, 4 opérateurs,
des ententes ont été faites pour
augmenter les prix.**

**Etrangement les actionnaires ne font
pas dans la charité !**

Mais les Anglais, les Allemands, ils y sont bien passés à la privatisation ?

**Cheminot:
L'anomalie
Néolibérale**



Après la privatisation des chemins de fer Anglais, la sécurité s'est effondrée et 70 usagers sont morts entre 1995 et 2005. Les prix ont grimpé en flèche ET les subventions aux opérateurs ferroviaires privés ont augmenté de 300%.

DOUBLE PEINE !

Désormais 2/3 des Anglais souhaitent la renationalisation.

En Allemagne, nos rigoureux journalistes omettent une chose: L'Etat a racheté la dette du Ferroviaire PAR 2 FOIS.



Mais à la TV, ils disent que les petites lignes ne seraient pas touchées

Là encore, qui peut croire que la finance se souciera du sort des usagers en cas de déficit de la ligne? Avec un peu de chance, les trains seront remplacés par des autocars, avec un temps de trajet bien supérieur. Le rapport SPINETTA renvoi la gestion des déficits des petites lignes aux Régions. Les Régions sont-elles riches à ce point ?

Et l'écologie on en parle avec ces autocars? Pour info les cars MACRON connaissent leurs premiers plans sociaux.

La privatisation du FRET était annoncée comme salvatrice à l'époque. Résultat : Actuellement, le Fret est quasiment à l'arrêt

**Mais les cheminots défendent surtout
leur statut avant le service public !!
Et de toute façon ils sont payés en
grève...**



**FAUX ARCHI FAUX : Les grévistes ne sont pas payés.
Il peut arriver, mais rarement, qu'en fin de conflit, la Direction
étale, dans un temps réduit, les retenues sur salaires.**

**Le statut garantit aux cheminots un niveau de formation
minimum pour assurer leurs missions de service public, un
déroulement de carrière, etc. Ce déroulement leur permet,
entre autres, de ne pas être soumis à des pressions en
opposition avec les missions de service public.**

DONC PAS DE SERVICE PUBLIC SANS STATUT

**Demain le patronat arrivera-t-il à convaincre qu'un
salarié en CDI a un statut de « privilégié »?**



**Et les
Privilèges,
pas rien
Quand même?**

Retraite: Les réformes des retraites successives ont eu pour conséquences d'engendrer une décote (perte de salaire) importante si le départ en retraite se fait à l'âge d'ouverture des droits. Conséquence: les agents continuent de travailler pour annuler cette décote comme la plupart des salariés jusqu'à 62 ans actuellement.

Train gratuit: Oui, même si les réservations sont à la charges des ayants droits, cet acquis social a été négocié avec les compagnies privées de l'époque en contrepartie de la mobilité historique des cheminots.



**Et as-tu vu
leurs salaires
de ministre?**

Les salaires sont très disparates en fonction du poste et loin des fantasmes journalistiques.

Ci-dessous quelques exemples:

En milieu de carrière : 1848e pour un contrôleur, 2233e pour un conducteur. Il faudra noter le niveau de responsabilité incombant à ces métiers et bien d'autres. Pour un poste d'agent de quai en début de carrière: 1135e

Paradoxalement, à la SNCF, les démissions pleuvent et le recrutement est difficile. Etrange dans une entreprise dite de « privilégiés ».

Les conditions de travail parfois sont un frein à l'embauche:

3*8, horaires décalés, travail jours fériés et Week-end, Découchés hors résidence, vacances imposées, une vie de famille décousue (présence aux fêtes de familles compliquées sauf si jours de congés posés), vie sociale à part (beaucoup d'évènements ont lieu le dimanche), formations soutenues, SMIC en début de carrière, tests physiques et psychologiques rigoureux.

Les conditions de travail sont difficiles dans beaucoup de secteurs. Pour la CGT le 21ème siècle doit être, plus que jamais, celui du progrès !

LA PREUVE EN IMAGES

3) Aiguilleur, 2 ans d'ancienneté :
1289,66€ net

Opérateur Maintenance :
8 ans d'ancienneté / 1297,97€

BULLETIN DE PAIE DU MOIS DE Janvier 2018

PERSONNEL CONTRACTUEL

PERIODE D 01/01/18 AU 31/01/18

PRIME DE TRAVAIL : 62

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL DU NOMBRE	VALEUR DU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX (%)	MONTANTS
SALAIRE BRUT MENSUEL	RAP	01/01/18	15,00	14,00	210,00		210,00
PRIME DE TRAVAIL	RAP	01/01/18	4,00	3,00	120,00		120,00
INDOCTRINATION DE NUIT	RAP	01/01/18	20,00	1,00	200,00		200,00
INDOCTRINATION DE NUIT POURSUITE	RAP	01/01/18	20,00	1,00	200,00		200,00
COMPTE ALLOC. DE NUIT POURSUITE	RAP	01/01/18	4,00	1,00	40,00		40,00
RETENUE MALADIE JOURS	RAP	01/01/18	1,00	40,00	40,00		-40,00
RETENUE MALADIE JOURS 50%	RAP	01/01/18	1,00	20,00	20,00		-20,00
SALAIRE BRUT MENSUEL					670,00		670,00
SAINTS					-7,00		-7,00
CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR					-10,00		-10,00
CONTRIBUTIONS PATRONALES					-10,00		-10,00
NET IMPOSABLE					643,00		643,00
NET A PAYER EN EURO					1289,66		1289,66

BULLETIN DE PAIE DU MOIS DE Février 2018

PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

PERIODE D 01/02/18 AU 28/02/18

PRIME DE TRAVAIL : 212,29

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL DU NOMBRE	VALEUR DU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX (%)	MONTANTS
SALAIRE BRUT MENSUEL	RAP	01/02/18	20,00	14,00	280,00		280,00
PRIME DE TRAVAIL	RAP	01/02/18	10,00	21,23	212,29		212,29
INDOCTRINATION DE NUIT	RAP	01/02/18	20,00	1,00	200,00		200,00
INDOCTRINATION DE NUIT POURSUITE	RAP	01/02/18	20,00	1,00	200,00		200,00
COMPTE ALLOC. DE NUIT POURSUITE	RAP	01/02/18	4,00	1,00	40,00		40,00
RETENUE MALADIE JOURS	RAP	01/02/18	1,00	40,00	40,00		-40,00
RETENUE MALADIE JOURS 50%	RAP	01/02/18	1,00	20,00	20,00		-20,00
SALAIRE BRUT MENSUEL					780,00		780,00
SAINTS					-7,00		-7,00
CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR					-10,00		-10,00
CONTRIBUTIONS PATRONALES					-10,00		-10,00
NET IMPOSABLE					743,00		743,00
NET A PAYER EN EURO					1297,97		1297,97

Agent administratif :
18 ans d'ancienneté: 1574,41€

Retenue sur salaire après 17 jours de grève: 992,36€ sur un salaire de 1788€

BULLETIN DE PAIE DU MOIS DE Octobre 2017

PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

PERIODE D 01/10/17 AU 31/10/17

PRIME DE TRAVAIL : 62

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL DU NOMBRE	VALEUR DU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX (%)	MONTANTS
SALAIRE BRUT MENSUEL	RAP	01/10/17	15,00	14,00	210,00		210,00
PRIME DE TRAVAIL	RAP	01/10/17	4,00	3,00	120,00		120,00
INDOCTRINATION DE NUIT	RAP	01/10/17	20,00	1,00	200,00		200,00
INDOCTRINATION DE NUIT POURSUITE	RAP	01/10/17	20,00	1,00	200,00		200,00
COMPTE ALLOC. DE NUIT POURSUITE	RAP	01/10/17	4,00	1,00	40,00		40,00
RETENUE MALADIE JOURS	RAP	01/10/17	1,00	40,00	40,00		-40,00
RETENUE MALADIE JOURS 50%	RAP	01/10/17	1,00	20,00	20,00		-20,00
SALAIRE BRUT MENSUEL					670,00		670,00
SAINTS					-7,00		-7,00
CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR					-10,00		-10,00
CONTRIBUTIONS PATRONALES					-10,00		-10,00
NET IMPOSABLE					643,00		643,00
NET A PAYER EN EURO					1574,41		1574,41

FICHE ANNEXE MOIS DE Juin 2016

PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

PERIODE DU 01/06/16 AU 30/06/16

PRIME DE TRAVAIL : 62

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL DU NOMBRE	VALEUR DU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES TAUX (%)	MONTANTS
SALAIRE BRUT MENSUEL	RAP	01/06/16	20,00	14,00	280,00		280,00
PRIME DE TRAVAIL	RAP	01/06/16	10,00	21,23	212,29		212,29
INDOCTRINATION DE NUIT	RAP	01/06/16	20,00	1,00	200,00		200,00
INDOCTRINATION DE NUIT POURSUITE	RAP	01/06/16	20,00	1,00	200,00		200,00
COMPTE ALLOC. DE NUIT POURSUITE	RAP	01/06/16	4,00	1,00	40,00		40,00
RETENUE MALADIE JOURS	RAP	01/06/16	1,00	40,00	40,00		-40,00
RETENUE MALADIE JOURS 50%	RAP	01/06/16	1,00	20,00	20,00		-20,00
SALAIRE BRUT MENSUEL					780,00		780,00
SAINTS					-7,00		-7,00
CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR					-10,00		-10,00
CONTRIBUTIONS PATRONALES					-10,00		-10,00
NET IMPOSABLE					743,00		743,00
NET A PAYER EN EURO					1788,00		1788,00



**Mais cette dette, elle
ne sort pas de nulle part ?
Le cheminot coûte plus cher**

**Aux
usagers et
cheminots
de la payer
????**

La dette est principalement une volonté des gouvernements successifs d'investir dans les infrastructures d'Etat, notamment avec la création des lignes à grande vitesse.

Le régime spécial des cheminots est à l'équilibre, c'est une obligation réglementaire européenne. L'entreprise et les salariés cotisent plus que dans le privé. Ce régime est la démonstration que l'on peut prendre une partie de la valeur ajoutée d'une organisation et la répartir équitablement. Or le gouvernement veut l'inverse pour nous tous.

Le coût annuel d'un cheminot est de 63200e et 63100e pour les agents SFERIS (filiale)

Les autoroutes sont-elles coûteuses à cause des agents d'entretien ou des actionnaires avec leur appétit démesuré?

CONCLUSIONS

• Ne vous trompez pas d'ennemis. Les cheminots sont plus que conscients de vos difficultés de transports et sont à vos côtés quotidiennement. Et, grâce à leur statut, ils ont encore la possibilité de dénoncer les défaillances à la SNCF.

• Qui peut penser que la fin d'un statut améliorera vos conditions de transports?

• Nationalisation des dettes et privatisation des gains: Qui peut penser que la finance prévoit un autre destin?

• Ne succombons pas au matraquage médiatique, aux affirmations fausses, visant seulement à attirer la vindicte populaire vers une catégorie de salariés

Depuis des décennies, la libéralisation du rail a commencé avec des sous-traitants privés, des suppressions de postes...

Cela a-t-il amélioré vos conditions de voyages ?

Nous remercions les camarades du syndicat de Nantes pour ce travail graphique.



PLUS FORT ENSEMBLE !



Bulletin d'adhésion téléchargé

www.cgt.fr

Vous avez décidé de vous syndiquer à la CGT. Bienvenue parmi nous.

Ce bulletin à télécharger peut, bien entendu, être reproduit pour vos collègues de travail. Vous pouvez nous l'adresser soit par courrier (de préférence), soit par télécopie, à l'adresse suivante :

La CGT

Espace Vie syndicale - Case 5-1 - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
téléphone : 01 55 82 81 94 - fax : 01 48 51 51 80 - courriel : viesyndicale@cgt.fr

Les informations demandées sont strictement destinées à la CGT, confidentielles, et visent à répondre au mieux à votre demande en vous mettant en relation avec l'organisation CGT la plus proche qui prendra contact avec vous. Si vous souhaitez créer un syndicat avec vos collègues dans votre entreprise, n'oubliez pas de cocher la case correspondante.

Votre demande

Les champs précédés d'une * sont obligatoires.

Vous syndiquer personnellement Créer un syndicat dans l'entreprise

État civil

Civilité * Madamc Mademoiselle Monsieur

Nom * Prénom *
Année de naissance

Votre adresse

Rue *
Code postal * Ville *
Téléphone * Portable
Courriel

Votre situation professionnelle

Précisez une des trois options :
en activité au chômage à la retraite

Catégorie professionnelle (1)

Votre entreprise

Nom *
Rue *
Code postal * Ville *
Code Naf ou Apc (2)
Téléphone * Portable
Courriel

(1) Ingénieur ou cadre, technicien ou agent de maîtrise, ouvrier, employé

(2) Références figurant sur la fiche de paie. Les éléments communiqués sur votre entreprise nous serviront à orienter votre adhésion vers l'organisation CGT la plus à même de vous aider.

EN ADHÉRENT À LA CGT JE DONNE DE LA FORCE À TOUS LES SALARIÉS.

**LA CGT FORCE DE
PROPOSITION !**



**DÉCOUVREZ LE RAPPORT REMIS
AU GOUVERNEMENT POUR UN
SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE QUI
FONCTIONNE.**

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

**«ENSEMBLE
POUR LE FER»**



RAPPORT
DE LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
sur l'avenir du Service Public ferroviaire
et contre le statu quo libéral.



7 Mars 2018